

Maryland Judiciary
Exploitation financière
Financial Exploitation French Trascript

Dans cette vidéo, nous définirons l'exploitation financière et parlerons des différentes formes d'exploitation, des personnes qui pourraient profiter des finances d'une personne vulnérable et des signes d'exploitation financière et comment la prévenir.

L'exploitation financière est le vol ou le mauvais usage de l'argent, des biens ou des affaires d'une personne pour un intérêt personnel. La tromperie, le harcèlement ou les menaces peuvent être des moyens d'exploitation. Tout le monde peut être victime d'exploitation financière, mais les personnes vulnérables, telles que celles sous tutelle, sont plus à risque. C'est pourquoi les tuteurs aux biens doivent particulièrement bien comprendre les types d'exploitation financière et savoir la reconnaître. Grâce à ces informations, vous serez capable d'identifier, d'arrêter et de prévenir l'exploitation d'une personne sous tutelle. Sachez que des personnes pourraient essayer de profiter de votre rôle de tuteur aux biens.

Il existe de nombreuses formes d'exploitation financière. Le vol est courant. S'emparer de l'argent ou de biens tels que des bijoux ou d'autres objets de valeur sans permission. La fraude est un autre type. Il s'agit d'actes de tromperie ou d'escroqueries pour un intérêt personnel. Voici des exemples de fraude financière : la falsification de documents, la contrefaçon, l'écriture non autorisée de chèques et les fraudes liées à l'investissement, aux hypothèques et aux assurances. L'usurpation d'identité est un type commun d'exploitation financière aujourd'hui. C'est l'accès illégal aux informations personnelles ou financières d'une personne, comme son nom, son numéro de sécurité sociale, sa date de naissance, ses cartes de crédit ou ses numéros de compte. Les fraudes à la loterie et publicitaires sont aussi de l'exploitation financière. Elles s'appuient sur des fausses promesses d'argent, de services ou de biens pour récolter des frais, des dons ou des informations personnelles de la victime. Les fraudeurs peuvent tromper les victimes par téléphone, email, courrier postal, télévision, prospectus ou en personne.

Qui sont les coupables d'exploitation ? Il n'est pas surprenant que ce soit quelqu'un que la victime connaît, comme un membre de la famille ou de l'entourage. Le personnel soignant ou des prestataires de services pourraient être coupables. Il arrive que les conseillers financiers exploitent les autres pour en tirer des bénéfices. Les criminels et les escrocs ciblent des victimes vulnérables.

Quels sont les signes d'exploitation financière ? Méfiez-vous de l'argent ou des biens manquants, mais aussi des signes beaucoup moins évidents. Par exemple des « cadeaux » de valeur ou fréquents au personnel soignant, une personne qui est en contact avec la personne protégée ou des nouveaux « amis » peuvent cacher une exploitation financière. Inquiétez-vous si vous constatez des changements soudains ou inexplicables dans le patrimoine de la tutelle, comme des transactions ou des retraits non autorisés ou de nouveaux noms sur les cartes ou comptes bancaires. Des modifications ou des tentatives de modification aux testaments, contrats d'assurance-vie, ou aux comptes de retraite peuvent être des signes d'exploitation. Soyez alerte si des biens ou services sont payés, mais qu'ils ne sont pas fournis. Peut-être que ces biens sont nouveaux, mais qu'ils sont inappropriés pour la personne qui les a achetés. Ou des services payés qui deviennent indisponibles. Faites aussi attention aux mails et notifications relatifs au patrimoine. Si vous réalisez qu'il manque du courrier ou des messages d'alertes sur les comptes existants de la tutelle, il se peut que ce soit une exploitation financière. Il en est de même des emails d'alerte sur l'ouverture de nouveaux comptes au nom de la personne sous tutelle. Enfin, en tant que tuteur aux biens, vous pourriez être une cible d'exploitation financière. Prenez garde aux personnes qui veulent vous pousser à user de vos compétences déraisonnablement. Elles pourraient vous demander d'acheter des biens ou des services inutiles ou de leur fournir un accès aux biens de la tutelle ou un pouvoir sur ceux-ci.

Comment éviter l'exploitation ? Limitez l'accès aux comptes et aux biens de la tutelle. Ne communiquez pas le numéro de sécurité sociale, les informations bancaires, les numéros de compte ou les mots de passe de la personne sous tutelle. Une bonne gestion des informations est essentielle pour éviter l'exploitation. Gardez une trace des entrées et sorties du patrimoine

de la tutelle, et des actions effectuées en tant que tuteur. Gardez les documents financiers dans un lieu sûr que seul vous connaissez. Vérifiez régulièrement les comptes et factures de la tutelle, et soyez attentif.

La prévention peut être simple. Par exemple, ne laissez jamais quelqu'un compléter lui-même le montant d'un chèque. Protégez les biens de valeur de la tutelle. Obtenez par exemple un coffre pour garder les bijoux ou d'autres biens personnels. Ne signez jamais un document que vous ne comprenez pas. N'oubliez pas qu'en tant que tuteur aux biens, vous pourriez être une cible. Faites attention aux personnes qui tentent d'influencer votre gestion des biens de la tutelle. Soyez vigilant par rapport aux aubaines qui semblent « trop belles pour être vraies ». Méfiez-vous aussi des personnes qui pourraient tenter d'influencer, d'isoler ou de nuire à la personne sous tutelle. Comme ce nouveau meilleur ami qui reçoit beaucoup de cadeaux.

Souvenez-vous, l'exploitation financière c'est le vol ou le mauvais usage des finances d'une personne, et elle peut se traduire par le vol, la fraude ou l'escroquerie. Les auteurs peuvent être des amis, la famille, des soignants, des conseillers financiers, des étrangers ou des escrocs. Les signes d'exploitation financière vont d'une somme d'argent manquante à des transactions non autorisées ou à des alertes inattendues liées à de nouveaux comptes. La prévention de l'exploitation requiert une bonne gestion des données et la protection des informations et documents financiers.